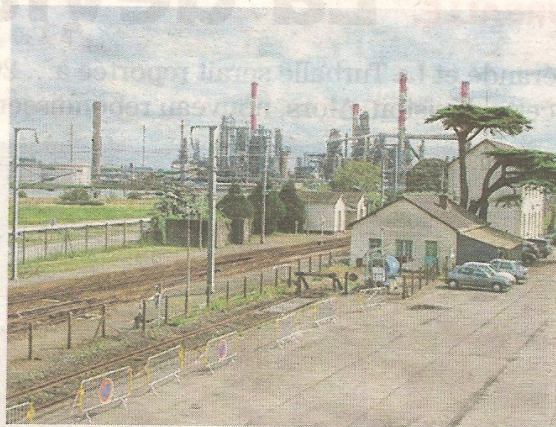


## DONGES. Voie ferrée : un tracé contesté

La Préfecture a arrêté la semaine dernière le tracé de la future voie ferrée contournant la raffinerie (notre édition du 26 février), les réservoirs d'Antargaz et les installations de SFDM. En 2021, les trains circuleront au nord de la RD100, soit au plus près du bourg de Donges. L'autre option, au Sud, a été abandonnée en raison, entre autres, de la présence de zones environnementales protégées. Du côté de l'ADZRP (1), une association d'habitants, le choix ne passe pas. « Cette solution maintient la voie ferrée en zone dangereuse et ne manquera pas d'apporter de nouvelles nuisances aux habitants vivant à proximité. On nous parle d'un avis à 60 %, nous allons demander à connaître précisément la nature et l'origine des 550 avis exprimés lors de la concertation », indique l'association qui, sans contester la nécessité de dévier cette voie ferroviaire, met en avant le ras-le-bol des Dongeois face



La voie ferrée sera déviée en 2021. Son tracé inquiète l'association de riverains, les associations environnementales vont y regarder de plus près

à la « dépréciation continue de leur bien foncier, les nombreuses nuisances olfactives, sonores, visuelles qu'ils subissent. Lequel des décideurs accepterait d'échanger son lieu d'habitation pour venir vivre aujourd'hui à Donges ? ».

Du côté des associations

environnementales, on met un bémol. Si la FNE (France nature environnement) estime que le choix du tracé au nord de la RD100 « paraît logique », elle relativise : « la variante nord et la variante sud étaient tout aussi impactantes sur le plan environnemental, nous n'avons donc pas

pris position pour l'une ou l'autre ». Le site était concerné par de nombreux enjeux environnementaux (présence de zones humides, maintien de la continuité écologique des cours d'eau et fossés, présence d'habitats et d'espèces protégées). Guy Bourlès, président de la LPO 44 prévient : « les associations seront très attentives à l'étude d'impact qui sera réalisée et aux mesures proposées dans le cadre de la réduction et de la compensation des impacts environnementaux ». Pour Bernard Guillemot, administrateur de Bretagne-Vivante, « il est possible pour le maître d'ouvrage de proposer des mesures de réduction ou de compensation. Nos associations continueront à être force de proposition à ce sujet comme nous l'avons déjà écrit dans notre avis lors de la consultation, à lui de s'en saisir. »

(1) association dongeoises des zones à risques et du PPRT